



La Confédération Générale du Travail

*« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »*

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1363 DU 18 OCTOBRE 2010

Sommaire

Le mardi 19 octobre : s'exprimer dans la rue et dans les urnes !

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Communiqué unitaire : 16 et 19 octobre – amplifier les mobilisations	3
4. Communiqué fédéral suite à la mobilisation du 12 octobre	4
5. Appel unitaire MEEDDM pour l'abandon du projet de loi et pour une autre réforme !	5
6. Tract fédéral : A parti du 12 octobre en lutte continue pour gagner !	6-7
7. Préavis fédéral de grève reconductible à parti du 13 octobre	8-9
8. Boycott unitaire des réunions avec l'administration du MEEDDM	10
9. Elections aux CTP : Le 19 octobre s'exprimer dans la rue et dans les urnes !	11-12
10. Compte rendu du CTPM du 7 octobre 2010-10-15	13-27
11. Adresse USSER-CGT aux agents des CETE-Laboratoires	28-29
12. Compte rendu CGT du CNDDGE du 29 septembre 2010	30-31



AGENDA

Boycott unitaire des réunions avec l'administration du MEEDDM

Poursuivre la mobilisation !

En cohérence avec l'appel unitaire au MEEDDM du 6 octobre dernier^(*) et du fait qu'aucun élément nouveau vient changer le contexte, l'intersyndicale a informé le ministère (Département des relations sociales) que tous les syndicats (CGT-FO-CFDT-UNSA-FSU-Solidaires-CFTC) poursuivent le boycott des réunions et donc ne participeront à aucune réunion avec l'administration la semaine prochaine (lundi 18 au vendredi 22 octobre inclus).

Aussi, nous avons demandé le report de toutes les réunions programmées au niveau du ministère la semaine prochaine.

Nous demandons à nos organisations de faire de même au niveau local (sauf pour les CAP, CCP, CAD, Commissions d'aides ou de prêts).

Paris, le 15 octobre 2010

L'appel unitaire du 6 octobre :
<http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3175>



INFOS BREVES

	Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP)
<p>Le gouvernement a inscrit dans la loi de Finances une ponction de 300 millions d'euros sur les ressources du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP). Pour la Cgt ce hold-up est inacceptable. Il porte atteinte au principe même de la mutualisation décidée par l'Accord National Interprofessionnel sur la formation professionnelle (ANI) du 7 janvier 2009 et en affaiblit les objectifs. Le 5 octobre, à la majorité de ses membres, le Comité Paritaire National de la Formation Professionnelle (CPNFP) a fixé, à 10% pour 2011, le taux de la contribution des entreprises au FPSPP. Pour la CGT cette décision est regrettable. Pour ceux qui l'ont porté, ce choix se veut un acte politique exprimant leur désapprobation à l'égard de la ponction gouvernementale sur les ressources du fond. Pour la CGT, ce taux de 10% traduit plutôt un renoncement face à la décision du gouvernement de ponctionner la mutualisation des fonds de la formation professionnelle.</p>	

	Coup de force au Sénat ?
<p>A l'issue d'une réunion ce matin autour du président de la République, le ministre du Travail a été chargé de « vendre » deux amendements à l'initiative du gouvernement sur le projet de loi sur les retraites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'un porte sur le maintien du droit à la retraite sans décote à 65 ans, à titre transitoire (pour seulement 5 ans) pour les mères de famille d'au moins 3 enfants, nées entre 1951 et 1955, ayant interrompu leur activité professionnelle pendant au moins un an (environ 25 000 mères concernées par an) ; • l'autre prévoit le maintien pour les parents d'enfants lourdement handicapés du droit à la retraite sans décote à 65 ans. <p>Ces annonces ne sont certainement pas de nature à modifier le caractère injuste et inefficace de la loi sur les retraites dénoncé par une majorité de salariés et toutes les organisations syndicales. Parallèlement à ces annonces, la CGT découvre que la Commission des Affaires sociales du Sénat demande « l'examen en priorité » des Articles 5 et 6 de la Loi (ceux portant les 62 et 67 ans) dès ce soir alors que l'examen des premiers articles vient juste de débuter et qu'ils ne sont pas encore adoptés. La CGT dénonce avec vigueur ce nouveau coup de force impulsé d'évidence par le Président de la République qui, par un vote anticipé, court-circuite les travaux du Sénat et espère désamorcer le processus de mobilisation qui s'amplifie dans la perspective de la journée de grèves et de manifestations du 12 octobre. Les salariés verront dans cette précipitation les signes d'un gouvernement inquiet et fébrile qui devrait dès maintenant accepter de réelles négociations avec les syndicats sur l'avenir des retraites.</p>	

Suite sur : www.cgt.fr

COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS

CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FSU, SOLIDAIRES, UNSA

16 et 19 octobre : amplifier les mobilisations

Les mobilisations du 12 octobre ont été de très haut niveau avec une participation aux manifestations en forte hausse par rapport aux journées précédentes.

La participation des jeunes reflète, au-delà de la question des retraites, leur inquiétude quant à leur avenir et à la situation de l'emploi.

Cette quatrième journée d'action depuis début septembre contre le projet de réforme des retraites que veut imposer le gouvernement confirme l'opposition grandissante des salariés, soutenus par l'opinion publique, à une réforme injuste et inefficace qui aggrave les inégalités sans assurer la pérennité des retraites par répartition.

Le gouvernement et les parlementaires ne peuvent ni mépriser ni ignorer les exigences exprimées par les salariés et les organisations syndicales.

Les organisations syndicales CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FSU, SOLIDAIRES, UNSA appellent à participer massivement aux manifestations du samedi 16 octobre.

Elles décident d'une nouvelle journée nationale de grèves et de manifestations le mardi 19 octobre, veille du vote au Sénat sur l'ensemble de la loi.

Pour amplifier la mobilisation et réussir les journées du 16 et 19 octobre, elles appellent l'ensemble de leurs organisations dans les territoires, les entreprises et les administrations à poursuivre les initiatives unitaires. Elles se reverront le 21 octobre.

Les organisations syndicales demandent aux sénateurs de ne pas adopter cette réforme injuste.

Paris, le 14 octobre 2010.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

COMMUNIQUÉ

12 octobre : Une mobilisation encore plus imposante et déterminée !

Plus de 35% de grévistes au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) : la mobilisation continue de grandir !

Dans la Fonction publique, les taux de grévistes est équivalent ou supérieur au 7 septembre.
Les 244 manifestations ont rassemblé 3,5 millions de manifestants.

Tout en minorant comme à l'accoutumée le taux réel de grévistes, le gouvernement reconnaît cette progression. Cette progression témoigne de l'ancrage du mouvement sur l'ensemble du territoire.

Comme lors des précédentes journées d'action, ce sont des milliers d'agents du MEEDDM qui sont aujourd'hui mobilisés dans la grève et les manifestations, participant ainsi au développement du mouvement interprofessionnel constaté partout.

Les assemblées générales décideront des suites données au mouvement.

Ce fort niveau de mobilisation démontre que, comme dans l'ensemble du salariat, la propagande et les basses manœuvres gouvernementales, loin de décourager la mobilisation, ne font que renforcer la motivation des personnels à lutter pour gagner une réforme juste et mettre en échec le projet du gouvernement.

La Fédération renouvelle son appel aux agents à décider en assemblée générale et dans un cadre le plus unitaire possible⁽¹⁾ l'inscription de l'action dans la continuité à partir du 12 octobre et, partout où les conditions sont réunies, à mettre en débat la reconduction du mouvement de grève. Elle appelle en outre à construire une grande journée de rassemblements et de manifestations unitaires et interprofessionnelles le samedi 16 octobre.

La victoire passe par l'élévation du rapport de force dans la durée. Nous pouvons gagner, nous irons jusqu'au bout !

Montreuil, le 12 octobre 2010 – 18h30

⁽¹⁾ Lire l'appel unitaire CGT, FO, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFTC du MEEDM :
http://www.equipement.cgt.fr/IMG/pdf/appel_unitaire_reconductible.pdf



POUR L'ABANDON DU PROJET DE LOI SUR LES RETRAITES ET POUR UNE AUTRE REFORME !

Malgré les fortes mobilisations (7 septembre, 23 septembre, 2 octobre) qui ont réuni plusieurs millions de manifestants, le gouvernement campe sur ses positions, pourtant rejetées massivement (71%) par la population.

Les organisations syndicales réunies en intersyndicale mettent en garde le gouvernement sur les conséquences que provoquerait l'ignorance de la colère qui s'exprime profondément.

Suite à l'appel de l'intersyndicale, les organisations syndicales CGT-FO-CFDT-UNSA-FSU-Solidaires-CFTC du MEEDDM appellent l'ensemble des personnels à s'inscrire dans la journée de mobilisation du 12 octobre par la grève et les manifestations. Par ailleurs, vu l'obstination du gouvernement, nos organisations ont décidé de déposer un préavis de grève reconductible de 00h à 24h pour toutes les journées du mois d'octobre à partir du mercredi 13 pour la satisfaction des revendications suivantes :

- Privé et public, le droit à la retraite à 60 ans, avec une pension à 75 % du salaire pour une carrière complète, avec une prise en compte statutaire de la pénibilité et la revalorisation des pensions (aucune pension inférieure à 1600€).
- Le maintien et l'amélioration du code des pensions et de toutes ses dispositions avec calcul de la pension sur les 6 derniers mois.
- Remettre en cause la décision gouvernementale de baisse des salaires dans la Fonction publique pour l'année 2011 voire au-delà, baisse due à la hausse des cotisations pour pension. Si cela se confirmait, l'absence d'augmentation salariale d'ici 2013 et la hausse des cotisations pour pension représenteraient 8 % de perte supplémentaire de pouvoir d'achat pour les agents de la Fonction publique. Aussi, nous revendiquons une forte revalorisation des salaires, avec des mesures applicables d'urgence, assise sur la valeur du point d'indice.
- Une véritable reconstruction de la grille indiciaire unique améliorant la prise en compte des qualifications et permettant une amélioration significative des carrières.
- Un arrêt immédiat des suppressions d'emplois (plus 100 000 emplois ont disparu en 3 ans) et une réelle estimation des besoins en emplois qualifiés, un plan de titularisation des non titulaires et un encadrement strict du recours au contrat.
- L'arrêt des dispositifs de réorganisation territoriale de l'Etat, des délocalisations et des fermetures des services de proximité, avec, en corollaire, la mise en place d'une véritable négociation sur les missions de la Fonction publique et les moyens pour les remplir au mieux des intérêts de toute la population.
- L'abrogation de la loi dite « de mobilité et des parcours professionnels ».

Elles demandent à leurs organisations à continuer l'action, dans un cadre interprofessionnel et unitaire et à décider avec les salariés en assemblées générales unitaires la grève reconductible pour faire aboutir nos revendications et contraindre le gouvernement à revoir ce projet de loi sur les retraites. Elles appellent les personnels à participer massivement à ces assemblées.

Paris, le 6 octobre 2010

A partir du 12 octobre, en lutte continue pour gagner !

L'intransigeance du gouvernement et du patronat sur le projet de loi de réforme des retraites appelle une réponse déterminée et offensive du monde du travail.

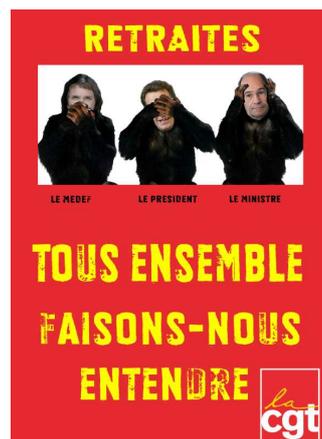
Le discours gouvernemental sur le bien-fondé de son projet ne peut masquer la réalité. Le projet de loi des retraites est porteur d'un recul social d'ampleur historique :

- retour sur l'acquis fondamental de la retraite à 60 ans.
- baisse des salaires dans la Fonction publique avec la hausse (3%) des cotisations (entre 480 et 840 euros de moins sur dix ans selon les catégories). Dans le même temps, la perte du pouvoir d'achat dépasse les 9 % depuis 2000 et devrait dépasser les 16 % d'ici 2013 si nous ne gagnons pas sur la non revalorisation du point d'indice décidé par le gouvernement.
- 22 milliards d'euros pris dans la poche des salariés avec le projet retraites, entreprises et hauts revenus n'étant mis à contribution que pour 4 milliards.
- baisse programmée des pensions, en particulier pour les femmes déjà fortement pénalisées par

les dernières réformes de 2003.

- liquidation de la catégorie active mettant fin à la retraite anticipée et à la reconnaissance de la pénibilité dans la fonction publique.
- un million d'emplois en moins d'ici 2016 pour les jeunes arrivant sur le marché du travail.

Alors que le débat parlementaire n'est pas achevé et que l'écrasante majorité de la population (71%) affirme son opposition au projet et son soutien à la mobilisation, **nous pouvons être confiants dans notre capacité de gagner si nous élevons le rapport de force.**



Lire l'appel CGT-FO-CFDT-UNSA-FSU-Solidaires-CFTC du MEEDDM :
www.equipement.cgt.fr

C'est pourquoi, dans le cadre de l'adresse faite le 6 octobre aux salariés par la CGT, et comme le font les organisations syndicales d'autres secteurs professionnels et de nombreux territoires, la Fédération nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement appelle les agents du ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable et de la mer (MEEDDM) :

■ à partir du 12 octobre, à décider chaque jour en assemblée générale d'inscrire la mobilisation dans la continuité sous toutes les formes possibles et, partout où les conditions sont réunies et dans l'unité la plus large possible, à mettre en débat la reconduction du mouvement de grève.

■ en lien avec les structures interprofessionnelles, à généraliser sur tout le territoire les initiatives de lutte permettant de mettre sous pression les intérêts économiques du patronat.

■ à multiplier les actions d'interpellation des représentants de l'Etat et de la majorité parlementaire.

RETRAITES

Oui, nous pouvons gagner et obtenir une réforme de progrès social pour nos retraites !

la cgt POUR UNE RÉFORME JUSTE !

www.cgt.fr

Nous ne lâcherons pas !

Un préavis de grève a été déposé par la Fédération pour la période du 13 au 30 octobre 2010.

La CGT revendique :

- Pour tous, privé et public, le droit à la retraite à 60 ans, avec une pension à 75 % du salaire pour une carrière complète, avec une meilleure prise en compte statutaire de la pénibilité et aucune pension inférieure à 1600 €.
- Le maintien et l'amélioration du code des pensions et de toutes ses dispositions avec calcul de la pension sur les 6 derniers mois.
- Un financement mettant fortement à contribution les profits des entreprises et les hauts revenus.
- Des augmentations salariales assises sur la valeur du point d'indice, permettant le rattrapage des pertes subies depuis des années.
- Un plan de titularisation et une limitation stricte du recours au non-titulariat.
- L'abrogation de la loi dite « *de mobilité et des parcours professionnels* ».

Dossier complet sur : www.equipement.cgt.fr

Pour que leur engagement soit le plus efficace et pérenne, plusieurs milliers de salariés ont choisi, dans le cadre de leur mobilisation pour les retraites, de se syndiquer et de rejoindre la CGT. Pour vous défendre, faire prévaloir la justice sociale, nous vous invitons à envisager, à votre tour, votre adhésion à la CGT.

Bulletin de syndicalisation

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom – Prénom : _____

Adresse : _____

Service ou établissement : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Bulletin à remettre à un-e militant-e Cgt ou à retourner à :

Fédération CGT Equipement-Environnement – Case 543 – 263 rue de Paris – 93515 Montreuil Cedex



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 5 octobre 2010

Monsieur Jean-Louis Borloo
Ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de la mer.
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint Germain
75007 PARIS

Objet : préavis de grève reconductible

Monsieur le Ministre d'Etat,

Malgré les fortes mobilisations (7 septembre, 23 septembre, 2 octobre) qui ont réuni plusieurs millions de manifestants, le gouvernement campe sur ses positions, pourtant rejetées massivement (71%) par la population.

Les organisations syndicales réunies en intersyndicale mettent en garde le gouvernement sur les conséquences que provoquerait l'ignorance de la colère qui s'exprime profondément.

De ce fait, notre Fédération a décidé de déposer **un préavis de grève reconductible de 00h à 24h pour toutes les journées du mois d'octobre à partir du mercredi 13** pour la satisfaction des revendications suivantes :

- Privé et public, le droit à la retraite à 60 ans, avec une pension à 75 % du salaire pour une carrière complète, avec une prise en compte statutaire de la pénibilité et aucune pension inférieure à 1600 €.
- Le maintien et l'amélioration du code des pensions et de toutes ses dispositions avec calcul de la pension sur les 6 derniers mois.

- Remettre en cause la décision gouvernementale de gel des salaires dans la Fonction publique pour l'année 2011 voire au-delà. Si cela se confirmait, l'absence d'augmentation salariale d'ici 2013 représenterait 8 % de perte supplémentaire de pouvoir d'achat pour les agents de la Fonction publique. Aussi, nous revendiquons une forte revalorisation des salaires, avec des mesures applicables d'urgence, assise sur la valeur du point d'indice.
- Une véritable reconstruction de la grille indiciaire unique améliorant la prise en compte des qualifications et permettant une amélioration significative des carrières.
- Un arrêt immédiat des suppressions d'emplois (plus 100 000 emplois ont disparu en 3 ans) et une réelle estimation des besoins en emplois qualifiés, un plan de titularisation des non titulaires et un encadrement strict du recours au contrat.
- L'arrêt des dispositifs de réorganisation territoriale de l'Etat, des délocalisations et des fermetures des services de proximité, avec, en corollaire, la mise en place d'une véritable négociation sur les missions de la Fonction publique et les moyens pour les remplir au mieux des intérêts de toute la population.
- L'abrogation de la loi dite « *de mobilité et des parcours professionnels* ».

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Secrétaire Général



Jean Marie RECH



Boycott unitaire des réunions avec l'administration du MEEDDM

Poursuivre la mobilisation !

En cohérence avec l'appel unitaire au MEEDDM du 6 octobre dernier^(*) et du fait qu'aucun élément nouveau vient changer le contexte, l'intersyndicale a informé le ministère (Département des relations sociales) que tous les syndicats (CGT-FO-CFDT-UNSA-FSU-Solidaires-CFTC) poursuivent le boycott des réunions et donc ne participeront à aucune réunion avec l'administration la semaine prochaine (lundi 18 au vendredi 22 octobre inclus).

Aussi, nous avons demandé le report de toutes les réunions programmées au niveau du ministère la semaine prochaine.

Nous demandons à nos organisations de faire de même au niveau local (sauf pour les CAP, CCP, CAD, Commissions d'aides ou de prêts).

Paris, le 15 octobre 2010

L'appel unitaire du 6 octobre : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3175>



Montreuil, le 14 octobre 2010

**Election aux CTP
dans les services territoriaux de l'Etat**

INFOS RAPIDES N° 5

**Le mardi 19 octobre
S'exprimer dans la rue
et dans les urnes !**

1- Le mardi 19 octobre, on vote et on manifeste !

Face à un président qui refuse d'écouter le message des $\frac{3}{4}$ des français, l'action contre le projet de réforme des retraites et pour les revendications, l'emploi, les salaires, doit s'amplifier dans les formes décidées par les personnels.

L'intersyndicale appelle à deux temps forts :

- Le samedi 16 octobre,
- Le mardi 19 octobre.

Dans ces conditions, l'UGFF, avec la CFDT, la FSU et Solidaires, a demandé le report des élections dans les services territoriaux de l'Etat.

Dans l'attente d'une réponse, nous devons prendre toutes les dispositions pour ne pas laisser le terrain des urnes aux seuls non grévistes !

C'est pourquoi, dans chaque département, nous devons créer les conditions du vote avant d'aller en manifestation, par exemple en organisant des rendez-vous collectifs devant la DDI...

2- Un vote CGT pour prolonger nos luttes

70 000 agents des services territoriaux de l'Etat (DDI et nouvelles directions régionales) vont voter le 19 octobre. Le vote CGT doit s'inscrire dans le prolongement des luttes actuelles. Chacun est à même de constater le rôle moteur que joue la CGT dans l'animation du mouvement social.

Le vote va déterminer quelles sont les organisations syndicales les plus représentatives dans les DDI, et cela jusqu'en 2014 !

C'est pourquoi, tout doit être fait pour gagner au vote massif pour la CGT.

3- le dispositif électoral

Un dispositif électoral est mis en place pour recueillir les résultats électoraux des DDI et des DRJSCS.

Dès la clôture du scrutin le 19 au soir, nous demandons aux délégués de liste et aux militants présents de faire connaître les résultats. Le dispositif fonctionnera toute la soirée du 19 à partir de 16H ainsi que la journée du mercredi 20.

Nous vous transmettrons les résultats dès qu'un minimum de synthèse sera possible.

L'UNAS assure par ailleurs le collectage pour les DIRECCTE et la FD de l'Équipement – Environnement pour les 3 directions régionales d'Ile-de-France dépendant du MEEDDM.

4- Comment transmettre les résultats :

- par mel : eparrot@ugff.cgt.fr
- par fax : 04.48.51.62.50
- par téléphone portable aux numéros suivants :
06-87-58-73-17/ 06-81-52-27-39/ 06-98-30-90-56

Il convient de faire parvenir des résultats complets conformément au tableau joint en vérifiant attentivement les données avant l'envoi, pour éviter les risques d'erreur.

Merci d'indiquer, si vous avez l'information, le nombre de sièges revenant à chaque organisation, nous ferons le calcul des sièges également au plan national.

5- la mise en place des CTP

Dès la proclamation des résultats, nous invitons les militants à se réunir et à se mettre d'accord pour assurer la représentation de la CGT. Les noms des camarades proposés avec leurs coordonnées sont à transmettre à l'UGFF.

La circulaire impose en effet une désignation à partir du niveau national, en l'occurrence pour ce qui concerne la CGT, l'UGFF.

Une réunion des organisations nationales aura lieu le mercredi 27 octobre à 9H30 au siège de l'UGFF.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte rendu du Comité technique partiaire ministériel (CTPM) du 7 octobre 2010

1°) Présentation du budget 2011 : intervention de Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat

Le ministre a présenté le budget 2011 en rappelant que la France et l'Europe sont dans une situation financière très difficile. Ce budget contraint répond à trois axes politiques :

- Un budget de fonctionnement précautioneux et imaginatif
- L'évolution de la fiscalités (éco redevance poids lourds en 2012, baisse de certaines aides ...)
- Le plan de relance est remplacé par le grand emprunt pour assurer le financement du Grenelle

Il a rappelé que les dépenses engagées au titre du Grenelle étaient de 24 milliards. Afin de maintenir le niveau de dépenses en faveur du Grenelle, la diminution du budget du ministère concernera exclusivement les dépenses de fonctionnement. En ce sens, un axe de travail de l'administration est d'accroître la performance et l'efficacité au travail et de rationaliser les services publics. Il rappelle son opposition à toute création d'un opérateur routier national, et assure que le transfert à VNF d'une partie du réseau des Voies Navigables sera concerté et permettra de nouveaux moyens financiers d'investissements.

Il y aura 1287 postes (2%) supprimés au ministère et 102 postes (0,5%) supprimés au niveau des opérateurs. L'application du – 1,5 % pour les opérateurs aurait donné 176 suppressions d'ETPT, mais un gage budgétaire a été concédé sur les budgets opérateurs pour limiter les suppressions à 102... Le ministre s'est dit soucieux des agents : "ce sont de grands professionnels très engagés", et des risques psychosociaux liés au réorganisations et mutations. " Il faut faire mieux et prévenir les gestes suicidaires". Il a confirmé le calendrier des réformes : extension de la PFR en 2011 ; phase opérationnelle de la fusion des corps de B (TSE/CTRL/CAM) ; mise en route de la fusion des Ingénieurs des TPE, de l'IGN, de la Météo , avec les IAE (Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement). L'amélioration des régimes indemnitaires doit être la priorité et les projets de fusion de corps doivent respecter chacun et les métiers spécifiques...

Le ministre a souligné le besoin d'identité et de cohésion du ministère, dès lors que les réformes de structures ont été réalisées (DDT, DREAL, DIRM, DR Ile-de-France, DR DOM). Il a demandé au secrétaire général, pour mi 2011, de faire un bilan et de tracer un projet de stratégie nouvelle pour les 5 ans à venir. Il a insisté pour un calendrier concerté et nourri de dialogue social entre le secrétaire général et les organisations syndicales...

Enfin, le ministre a expliqué que peu importe les sources de financement pourvu que les objectifs du Grenelle soient tenus. Par exemple, il s'est félicité de l'augmentation du nombre annuel de construction de logements sociaux, passé en quelques années de 40 000 à 120 000. Il souligne l'arrivée en 2012 de l'écotaxe poids lourds pour financer durablement l'AFIT (Agence de financement des infrastructures de transports), la très bonne performance obtenue dans la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la reconnaissance internationale des résultats déjà récoltés par la France dans la mise en oeuvre du développement durable.

2°) Interventions et discussion

La CGT (Francis COMBROUZE- voir déclaration jointe) a dénoncé ce budget en forte diminution d'effectifs et de moyens de fonctionnement, qui va encore dégrader les conditions de travail des agents, réduire les missions et en privatiser certaines. Le projet s'accompagne de débudgétisation avec transferts de charges vers plus de fiscalités pesant de plus en plus sur les ménages. **La CGT (Maurice BARLA au nom des 3 OS CGT-FO-CFDT- voir déclaration jointe)** est ensuite intervenue sur la situation des OPA dans le contexte particulier des transferts des Parcs aux conseils généraux. **André MANDARD, CGT et président du CCAS(- voir déclaration jointe)**, est également intervenue sur les enjeux du budget et des activités de l'action sociale.

Dans la discussion en réponse, le ministre d'Etat s'est engagé à maintenir les centres d'accueil de vacances des agents, à sanctuariser les crédits d'action sociale. Il a réaffirmé que le débat aurait lieu sur VNF. Il a demandé l'engagement rapide des concours de recrutement pour pallier les vacances. Sur les moyens de fonctionnement des services, il a demandé au secrétaire général la plus grande vigilance. Et demandé également à ce dernier, que l'agenda social soit bien construit avec les organisations syndicales et que la dissolution de l'association ISTED se déroule avec des propositions de reclassement pour les personnels. Sur la situation des OPA et des transferts des Parcs, il a demandé que la table-ronde revendiquée avec MEEDDM, Min Intérieur, ADF et les OS, soit réunie rapidement; deux réunions interministérielles avant et après la table-ronde étant selon lui la manière la plus efficace pour réaliser les engagements pris sur la publication des modalités statutaires des agents OPA transférés ou restant dans les services Etat.

Dans la suite de la discussion après départ du ministre, l'administration a reconnu et précisé la baisse des crédits de fonctionnement d'au moins 29 millions d'euros (solde des transferts avec le programme interministériel 333, voir déclaration CGT) et la réduction des crédits de fonctionnement des DDT, DDTM de - 13 % de 2010 à 2011.

3°) Harmonisation du calendrier électoral, afin d'organiser les élections générales du 20 octobre 2011

Le projet de décret proroge ou réduit, selon les cas, la durée des mandats d'instances consultatives en application des Accords de Bercy signés par la CGT et d'autres OS, et traduits dans la loi du 5 juillet 2010. Tous les ministères sont saisis de projets de texte de cette nature, afin de tenir des élections des CAP, CCP, CTP, le même jour 20 octobre 2011, dans la fonction publique d'Etat.

La CGT a demandé que le corps électoral pour le Comité Technique Ministériel soit précisé rapidement. Le SG comprend parfaitement ce besoin et fait le point avec les OS. Comme toutes les organisations syndicales, **la CGT réclame que les conditions de mise en oeuvre de ces élections soient améliorées avec des moyens particuliers à tous niveaux**, par rapport aux élections en cours pour le 19 octobre prochain (CAP des Adjoints Administratifs, des Dessinateurs, CTP des DDI, DR Ile de France), et le 25 novembre (CTP des DIRM).

Avis favorable sur ce texte (pour CGT, CFDT, UNSA et administration)

L'administration fera un point régulier sur ce sujet lors des prochains CTPM.

4°) Déconcentration de certaines décisions individuelles concernant les agents des DDI

Le projet d'arrêté interministériel, en application du décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux DDI art 10, liste à son article 1° les décisions de gestion individuelle des agents délégués par les ministres aux préfets et subdélégués aux DDI. Ces décisions concernent la gestion quotidienne, à l'exception des actes nécessitant l'avis des CAP ou CCP. Il s'agit des différents congés, des temps partiels, des autorisations d'absence, des sanctions du premier groupe, de la signature des cartes professionnelles. Au regard de la situation actuelle de déconcentration concernant les agents du MEEDDM en services départementaux, cette liste ne change pas le type d'actes visés, mais les préfets de départements devront déléguer aux directeurs des DDT ou DDTM.

Dans la discussion, des amendements ont été portés par la CGT et FO. Deux ont été adoptés avec abstention de l'administration et le vote pour de tous les représentants des personnels : ils concernent les cartes professionnelles afin de respecter l'identité ministérielle et professionnelle des agents, ainsi que les possibilités de subdélégation par les directeurs au lieu des préfets.

5°) Réduction d'ancienneté au titre de 2009

Le projet d'arrêté prévoit la réduction de mois d'ancienneté à l'identique du système appliqué l'an au titre de 2008 par l'arrêté ministériel du 29 janvier 2010. La CGT a dénoncé les marges trop larges de modulation individuelle de ces réductions et le contournement des CAP qui ont souvent été informées des réductions et non plus consultées. **L'intervention d'Elisabeth HUSTE, experte CGT sur ce point, relève les dérives de ce type de GRH (voir intervention jointe).** Afin de rattraper les retards, la campagne relative aux réductions d'ancienneté doit être lancée dès cet automne selon l'administration.

Comme au CTPM de décembre 2009, la CGT et les autres syndicats ont voté contre ce projet, l'administration ayant voté pour.

6°) Modifications du STRMTG

Le projet de décret relatif au Service technique des remontées mécaniques et transports guidés (STRMTG) a pour objectif d'élargir la configuration du service en lui rattachant directement les bureaux de contrôle en départements et en élargissant ainsi le champ de ses missions.

La CGT (Jean Jacques GARET et Clément NOLY, experts sur ce point), estime que le projet est acceptable car il conforte le maintien d'un service technique de contrôle de l'Etat indépendant et indispensable à la sécurité des usagers. Mais le contexte RGPP et les inquiétudes des personnels ne peuvent être ignorées. L'affirmation " d'une meilleure prise en compte de la spécificité des métiers dans la formation et la gestion de carrière des agents du STRMTG " doit se traduire dans les faits. Par ailleurs le versement ponctuel de la prime de restructuration a été évoqué au groupe d'échanges et doit être garanti. L'étude d'impact mentionne 10 à 20 emplois supplémentaires, qu'en sera-t-il ? Le niveau de sécurité des installations dépend étroitement des effectifs et des moyens de travail : or le développement des réseaux de tramway avec un doublement à terme (471 à 841 kms), comme le vieillissement du parc de remontées mécaniques, imposent des contrôles plus nombreux.

Ainsi, la CGT a soumis un vœu sur le besoin de moyens humains et matériels supplémentaires affectés au STRMTG en rapport avec le niveau de sécurité obtenu par les contrôles de terrain. Ce vœu a été adopté par le CTPM, avec le vote de tous les représentants des personnels et l'abstention de l'administration. Il constitue un point d'appui pour une action vigilante des personnels. Le projet de décret a reçu l'avis favorable unanime du CTPM.

7°) Création de l'IFSTAR résultant de la fusion LCPC INRETS

Le projet de décret porte création de l'Institut français des sciences des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTAR) par fusion du LCPC et de l'INRETS.

La CGT, Philippe GARCIA expert sur ce point, explicite l'opposition des personnels à cette fusion “ tombée d'en haut” (voir la déclaration jointe). En particulier, le projet de fusion ne repose ni sur les ambitions de recherches élaborées par les chercheurs eux-mêmes, ni sur une concertation approfondie avec les représentants des collectivités territoriales, pourtant partenaires et utilisateurs de travaux réalisés par le LCPC ou l'INRETS.

CGT et FO ont soumis au CTPM les amendements déjà présentés aux conseils d'administrations des deux établissements. Un certain nombre d'entre eux a pu être intégrés au projet de décret. Mais l'administration a rejeté les amendements visant à améliorer le dialogue social (augmentation des représentants du personnel aux Conseils d'Administration et Scientifique ; Représentation des agents au CA et CS avec voie délibérative durant la période de transition), comme à institutionnaliser les liens entre l'IFSTAR et les laboratoires des CETE et composantes du réseau scientifique et technique.

Le projet de texte au final a fait l'objet d'un vote défavorable de tous les représentants des personnels... et d'un vote pour de l'administration.

*
* *

Annexe

Déclaration liminaire C.G.T. Budget 2011

Monsieur le Ministre d'Etat,
Mesdames et Messieurs les membres du CTPM,
chers camarades,

Une partie des membres de notre délégation est au congrès du SNPTRI et vous comprendrez leur absence à ce CTPM. En outre, notre délégation souhaite la bienvenue au nouveau membre de ce CTPM, le secrétaire général, Monsieur Monteils.

Sur les retraites, la CGT n'entend pas ici développer le caractère injuste du projet de loi gouvernemental, le recul social qu'il porte, fidèle au cahier revendicatif du MEDEF et des Agences de notation des marchés financiers et des Etats. Notre fédération, avec tous les autres syndicats du MEEDDM, appelle tous les agents du MEEDDM et de ses établissements à l'action de grève et de manifestation la plus large le 12 octobre prochain, avec la reconduction possible à décider par les salariés. Concernant particulièrement certaines catégories d'agents de notre ministère soumis à la pénibilité, vous avez saisi le Premier ministre il y a plusieurs mois à notre demande, d'un dossier sur la reconnaissance de la bonification du service actif. Où en est ce dossier ? Telle est notre demande. En effet si sur l'élargissement du dispositif d'exposition au risques amiante à tous les agents, des textes ont été pris, rien n'a avancé sur le dossier de la reconnaissance de la pénibilité !

PLF 2011 – EFFECTIFS ET MOYENS EN BAISSSE

Le PLF 2011 pour les missions et programmes qui concernent le MEEDDM planifient des diminutions d'effectifs et de moyens. Ces réductions sont accompagnées de discours sur la contribution indispensable à la rigueur générale de réduction des dépenses publiques dictées par les marchés financiers. Leur ampleur est minorée par des astuces de présentation, mais aussi marquée par la débudgétisation des recettes et le recours accru au financement par des taxes affectées payées par les ménages.

Effectifs en chute ...

S'agissant des effectifs, la réduction de 1287 postes correspond au plafond d'emplois 2011 de 62.371 ETPT. Elle doit être rapprochée des plafonds 2009, 69.828, et 2010, 65.863. La vérité est donc bien : près de 8.000 postes supprimés sur trois ans. Et avec deux facteurs aggravants : premièrement ces suppressions intègrent le solde des redéploiements Grenelle (un peu plus de 400 prévus en 2010, pas de précision à ce stade pour 2011) et deuxièmement le plafond d'emplois de 62.371 couvre un périmètre de missions plus large (avec les missions EDAD, Ville et Logement, et une partie de la mission interministérielle Recherche, Enseignement supérieur).

Les effectifs inscrits au BACEA 2011 (budget annexe contrôle et exploitation aériens) s'élèvent à 11.275, en baisse de 400 postes sur 2010. Ceux des établissements publics à un total de 19.245 (13.751 EDAD, 4856 Enseignement supérieur et Recherche, 198 Ville et Logement, 440 Régimes sociaux et de retraites). Le directeur de cabinet a bien tenté le 29 septembre dernier de convaincre les organisations syndicales que la règle du 1 sur 2 non remplacé serait appliquée avec intelligence en respectant les priorités Grenelle, à la somme des effectifs des budgets « Etat et opérateurs » et aux cibles de fin d'année. Seule trace perceptible au budget 2011 de cette opération, des créations pour certains établissements publics: 25 emplois à l'ADEME, 80 à l'ANDRA, 8 emplois pour le nouveau Parc Marais Poitevin, 2 au Parc des Calanques, 18 à l'Agence des aires marines protégées pour d'autres Parcs marins, 3 au Conservatoire du Littoral et 1 à l'ONEMA. Soit environ 140 créations pour la totalité des plafonds d'emplois des Etablissements publics, qui ne compensent pas 235 suppressions dans les établissements (50 à Météo-France, 165 à l'ONF, 15 à l'ONCFS) et plus de 1000 dans les services du MEEDDM, cela fait vraiment beaucoup de suppressions nettes ! Ainsi sur le programme Urbanisme, paysages, eau et biodiversité, 1371 suppressions, dont 400 transferts vers DAOL(logement), 788 suppressions d'ingénierie publique concurrentielle, 120 autres suppressions dite d'ajustement.... Sur le seul programme SAM (Sécurité et Affaires Maritimes), 120 suppressions d'emplois pour un plafond de 3101... Dans les Parcs nationaux, on demande aux 7 Parcs « anciens » de faire des économies pour des redéploiements permettant aux 2 nouveaux Parcs de prendre leur essor, avec 19 ETPT supprimés !

Pour le renforcement du contrôle de sécurité des ouvrages hydrauliques (digues fluviales et digues à la mer, barrages), votre discours mentionne 10 ETPT supplémentaires, mais par « redéploiement au sein des effectifs du programme risques ». Nous rappelons qu'en 2010, la totalité de ces postes s'élève à 55 seulement sur tout le territoire !

Et les vacances de postes ne font qu'ajouter à cette situation.

La situation est particulièrement difficile pour les effectifs des DDT/M qui ont bien été la plus forte variable d'ajustement des suppressions 2010. Vous devez vous engager à ce que le rapport missions/effectifs soit discuté aux instances consultatives de tous les services d'ici la fin de l'année. L'abandon de missions obligatoires, en dépit des obligations législatives, est inacceptable.

Nous vous demandons le lancement immédiat de concours de recrutements. Est également impérative la révision du système double, entrées/sorties entre les schémas d'effectifs et de recrutements ministériels, autorisations DRH et zones de gouvernance d'effectifs, qui retarde ou empêche de pourvoir des postes vacants.

PERTES DE POUVOIR D'ACHAT- FAIBLESSE DES MESURES CATEGORIELLES

Les dépenses de personnel sont en baisse avec pour la ligne rémunérations, - 125 M€ ! Les pertes de pouvoir d'achat sont organisées avec l'hypothèse de la stabilité du point fonction publique, la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) provisionnant 1 M€... Au titre des mesures catégorielles un total de 24 M€... Et le gouvernement affirme toujours que la moitié des gains des suppressions serait redistribué aux personnels.... Si l'on se place dans ce chantage, il manque 38 millions d'€ au 24 des mesures catégorielles. Elles prévoient en réalité, 7,1 M de mesures statutaires (NES catégorie B, augmentation non chiffrée des taux pro/pro pour des corps non précisés), 15,4 de mesures indemnitaires(le rapprochement avec le MAAP est présenté comme poursuivi en 2011, il a commencé en 2008, la PFR, le respect des protocoles exploitation pour tous les agents des infrastructures), et 1,5 de repyramidage ou transformation d'emplois pour des grades et corps non précisés. Par ailleurs 6 M€ sont prévus pour l'extansion de la rémunération des heures supplémentaires.

LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES EST GRAVEMENT MIS EN CAUSE

La chute des dépenses de fonctionnement des services (titre 3 hors personnels) est très brutale : de 513 M€ (2010) à 277 M€ en 2011, c'est - 236 M€ : les moyens de fonctionnement sont retirés aux services ! Certes deux lignes nouvelles sont instituées auprès du Premier ministre, le programme 333 : moyens de fonctionnement courant et immobilier (loyers et charges) des DDI et aussi des DR ministériels. Nous vous demandons de répondre à la question des moyens de fonctionnement sur notre budget, baissés de moitié, à l'ampleur des transferts de financements sur le programme interministériel 333. Celui-ci est doté de 87 M€ pour le fonctionnement et 351 M€ pour l'immobilier en crédits de paiement. L'opération de transfert aboutirait selon notre estimation à une baisse nette d'environ 40 M€ pour nos services. Les ratios « d'efficacité des dépenses » par agent (surface utile/ETPT ; bureautique/agent ; fonctionnement/agent) ignorent les missions et les conditions de travail : ils traduisent l'obsession comptable du toujours moins...

Le dialogue social doit impérativement s'intensifier à tous niveaux au MEEDDM avec des résultats pour les personnels et leurs conditions de travail. Le vécu de beaucoup de collègues est celui de l'abandon des missions, du flou des évolutions de postes imposées à court terme. Et les besoins de formation sont énormes.

DESENGAGEMENT DES DOTATIONS BUDGETAIRES ET FLAMBEE DES TAXES PAYEES PAR LES MENAGES

Logement

S'agissant du recours aux artifices de présentation et aux taxations, plusieurs exemples sont très révélateurs. Pour la mission Ville et Logement, 340 millions d'€ seront prélevés sur les organismes HLM au nom de la suppression de l'exonération de la taxe sur les loyers dont bénéficiait le logement social. Le congrès du mouvement HLM de Strasbourg a révélé il y a quelques jours l'opposition unanime à ce prélèvement et ses conséquences catastrophiques. Que vaut l'annonce antérieure du secrétaire d'Etat de limitation de la hausse des loyers à 1 % ? Pour camoufler la baisse des crédits d'Etat sur le programme de construction de logements sociaux, on surtaxe le logement social... Et on prélève toujours plus sur le 1 % (ramené à moins de 0,4 %) des fonds du logement des salariés, pour les transférer à l'ANRU ou à l'ANAH en compensation des dotations de l'Etat.

Transports et infrastructures

S'agissant des transports ferrés, on découvre un nouveau compte d'affectation spéciale de soutien aux transports interrégionaux conventionnés déficitaires (trains corail par exemple), qui serait alimenté par une taxe sur les billets de trains pour plus de la moitié, mais pour trois fois moins seulement (!) par un ajustement des redevances payées par les sociétés d'autoroutes privatisées.

Les crédits d'entretien des routes nationales sont en baisse de 25 % sur 2010. Et cet été début juillet, vous avez décidé le recours à trois nouvelles concessions pour des liaisons routières à moderniser ! Nous refusons la privatisation de pans entiers du réseau des routes nationales. Car si vous écarterez de nouveau la piste RGPP de création de « l'opérateur routier national », vous entendez bien réduire les services d'ingénierie routière et vous privatisez de fait en confiant financement et exploitation de parties du réseau national aux majors du BTP, par le biais des concessions, des PPP et des nouveaux partenariats.

Nous refusons le transfert de la propriété d'Etat des Voies Navigables à VNF, qui vise à pallier le manque de dotations Etat pour les investissements nécessaires à la modernisation du réseau des VN, en dépit des enjeux de transports de fret alternatifs à la route et des ressources aquatiques.

En matière de contrôle aérien, nous sommes favorables à une évolution du ciel unique européen, sur un mode coopératif renforcé, et de façon pragmatique. La CGT a fait une proposition en ce sens. Elle est d'ailleurs reprise dans le rapport Savary, qui vient d'être remis. Nous n'acceptons pas, comme d'autres organisations syndicales nationales et européennes, le projet de fusion « des prestataires européens » du ciel unique (FABEC), qui entraînerait pour la France un démantèlement de la DGAC. D'ailleurs la proposition du secrétaire d'Etat aux transports se heurte à un très fort scepticisme de nos partenaires européens.

De manière générale, au regard de l'ensemble des financements nécessaires à la réalisation des projets prévus au projet de Schéma National des Infrastructures de Transports (SNIT) soumis à la concertation, environ 170 milliards d'€ sur 25 ou 30 ans, alors que le CGEDD en estime la part Etat à 30 % (aux côtés de RFF, des Régions...), nous posons la question de la réalité des ordres de priorités. Si rien ne change, celles-ci seront dictées par la rentabilité à court terme des projets et la rareté organisée à l'avenir des crédits Etat et collectivités territoriales, en favorisant de fait les partenariats avec le privé et en réduisant d'autant la volonté d'investir massivement dans les alternatives au mode routier.

Politiques de l'eau et des risques

La politique de l'eau voit l'amplification de la chute des crédits d'Etat : ainsi en 2011 le financement des actions de suivi de la qualité de l'eau serait intégralement payé par les Agences de l'eau et l'ONEMA, dont on sait que les budgets sont payés à 90 % par les consommateurs domestiques, le reliquat par les industriels et les agriculteurs. Nous vous demandons la garantie de la poursuite des activités des laboratoires des DREAL !

Un satisfecit peut en revanche être donné sur la mobilisation de moyens financiers supplémentaires pour la mise en œuvre du plan digues et inondations, prélevés sur les réserves de la CCR (100 M€ et le fonds Barnier 500 M€ d'ici 2016).

NON AU BRADAGE DES LIEUX DE VACANCES DES AGENTS

La Fédération Nationale des Associations de Sport, de Culture et d'Entraide (FNASCE) est un acteur social du Ministère depuis plus de 40 ans, forte de 115 associations départementales (ASCE) et de 48 000 adhérents. La FNASCEE est devenue le seul opérateur de loisirs et de vacances familiales du MEEDDM.

Plus de 300 unités d'accueil gérées par les ASCE sont réparties sur l'ensemble du territoire et servent de lieux de vacances ou d'hébergement provisoire d'urgence pour des agents en mobilité (nouveaux arrivants) ou en difficultés(surendettement, catastrophe naturelle...).

L'investissement humain y est très important. L'année dernière, 2444 jours de bénévolat et 1391 jours de salariés rémunérés par les ASCE ont été déployés pour reconstruire ou restaurer des unités d'accueil.

Ces dernières années, l'investissement financier annuel a été d'environ 100 000 euros pour le Comité central d'action sociale(CCAS),et pour la période 2007-2008 de 92 000 euros pour la FNASCEE et de 53 000 euros pour les ASCE.

En 2009,191 semaines ont été offertes à partir de dossiers instruits avec les assistants sociaux, à des agents qui n'ont pas les moyens de partir en vacances. Le tarif social moyen appliqué de 266 euros pour un séjour d'une semaine pour une famille de 4 personnes, s'est traduit au titre de l'année 2009 par 5613 demandes honorées pour une estimation de 22 500 bénéficiaires. Dans le même temps,5652 demandes ont été refusées.

Vous comprendrez Monsieur le Ministre que la CGT, les autres organisations syndicales, n'acceptent pas que 196 unités d'accueil fassent l'objet d'une remise à France domaines. Elles refusent également que 24 sites représentant 51 unités d'accueil soient transférés à des collectivités(note de votre Directeur de cabinet M. Carencio en date du 20 mai 2010). L'abandon des unités d'accueil appartenant à l'Etat porterait un coup fatal à la politique de vacances familiales déjà très insuffisante en regard aux besoins des agents de votre Ministère.

Monsieur le Ministre d'Etat, la CGT souhaite vivement être associée aux travaux qui sont menés en la matière au sein de votre ministère et demande la mise en place immédiate d'une "exception sociale" pour l'ensemble du patrimoine social du MEEDDM.

AVENIR DES SALARIES DE L'ISTED

L'ISTED (Institut des Sciences et des Techniques de l'Équipement et de l'Environnement pour le Développement) est une Association à but non lucratif qui contribue à la valorisation internationale de secteurs tels que le transport, l'aménagement et l'environnement. Depuis quelques semaines, M. Prévost a été nommé par le CGEDD avec pour mission de dissoudre cette association qui était jusqu'à présent logée et subventionnée par le ministère. Les syndicats CGT et CFDT d'administration centrale ont rencontré mardi dernier M. Prévost en présence du personnel de l'association qui compte 11 personnes. L'engagement pris par M. Prévost a été de faire le nécessaire pour que les personnels puissent être reclassés auprès de directions du ministère ou d'établissements publics.

Le ministère est pleinement concerné dans la mesure où l'association avait une mission de service public avec une convention passée entre lui et l'ISTED. Nous estimons que l'administration a un devoir de reclasser ces personnels très diplômés et très compétents. La Direction des ressources humaines doit recevoir M. Prévost le 12 octobre prochain. Il nous paraîtrait inconcevable que le Ministère ne puisse trouver un accompagnement correct pour cette petite dizaine d'agents qui pour beaucoup, ont plusieurs années d'ancienneté dans cette association.

Par ailleurs, la presse s'est fait l'écho de la fermeture du toit de l'Arche et de ses deux musées (de l'informatique et du jeu vidéo) pour les besoins du ministère en salles de réceptions ou réunions. Cette fermeture entraîne 40 licenciements, nous demandons des explications sur cette situation.

Mon camarade, Maurice Barla , va intervenir au nom des trois organisations CGT, FO, CFDT sur l'actualité du dossier des OPA et des transferts des parcs. Puis André Mandard, président du CCAS, sur le budget de l'action sociale.

Déclaration CGT, FO, CFDT sur les OPA

Monsieur le Ministre d'Etat

Ce n'est pas la première fois que nous tenons à vous alerter sur la situation inacceptable dans laquelle se trouvent les Ouvriers des Parcs et Ateliers de notre ministère.

Pourtant, le 20 mai 2010, les OPA se sont adressées à vous en étant massivement en grève et dans l'action à propos de leur avenir tant dans les collectivités que dans les services de l'Etat. A ce jour, ils sont sans réponse réponses de votre part sur :

L'application de la loi 2009-1291 du 26 octobre 2009

Les droits et garanties des agents Mis à Disposition Sans limitation de Durée ou mutés dans les services de l'Etat.

Les premiers transferts ayant eu lieu le 1er janvier 2010, 1500 OPA ont été transférés dans les collectivités et 140 mutés dans les services du MEEDDM. Il a fallu une action de grève massive pour que les OPA soient traités comme les autres personnels précédemment transférés c'est-à-dire avec un minimum de droits et de garanties.

Vous avez fait paraître une circulaire le 11 février 2010 et force est de constater qu'à ce jour, elle n'est que partiellement appliquée.

Peu de départements ont établi les fiches financières des agents et l'indemnité compensatrice différentielle prévoyant le maintien de la rémunération pendant la période couvrant le droit d'option n'est toujours pas applicable.

Peu de départements ont signé la convention de mise à disposition sans limitation de durée qui fixe les prérogatives de l'autorité de gestion et d'emploi mais surtout les droits des agents.

Les décrets d'application de la loi du 26 octobre 2009

Pratiquement un an s'est écoulé depuis la promulgation de loi au journal officiel et à ce jour aucun décret d'application n'est encore sorti.

Une nouvelle fois, exaspérés par le retard pris et par le contenu du projet de décret, les OPA étaient en grève et dans l'action le 20 mai 2010.

Le décret d'intégration et du maintien de la rémunération dans la FPT

Un accord a été pris suite au 20 mai sur l'organisation par le MEEDDM d'une table ronde avec le MEEDDM, le Ministère de l'Intérieur (DGCL), l'ADF et les organisations syndicales. L'objectif de cette table ronde étant de trouver des solutions acceptables par tous les partenaires en ce qui concerne l'intégration des OPA dans les cadres d'emplois de la FPT.

Cette table ronde devait se tenir dans les premiers jours du mois de juillet mais pour des raisons de disponibilités, elle a du être repoussée.

Nous sommes fin septembre, pratiquement un an après la promulgation de la loi, 31 parcs et 1500 OPA ont été transférés, les autres le seront dans trois mois et aucun OPA ne connaît les conditions concernant l'intégration et la retraite, éléments qui seront déterminants pour faire le choix d'intégration dans la FPT.

Nos organisations respectives ont relancé votre cabinet sur la tenue de cette table ronde. Il nous a été répondu que le ministère de l'intérieur sollicitait une réunion interministérielle en amont de la table ronde ce qui expliquait le retard pris.

Force est de constater que ce scénario ne respecte pas les accords pris au mois de mai. Pour les organisations syndicales nous ne pouvons pas accepter que des réunions se tiennent et prennent des décisions en l'absence des principaux intéressés en l'occurrence l'ADF en tant que représentants des collectivités et les Organisations syndicales en tant que représentants des personnels.

Pour nous, si un arbitrage interministériel est nécessaire, il doit se tenir après la table ronde lorsque que tous les interlocuteurs se seront exprimés et non avant ! Cela va dans le sens du dialogue social.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre d'Etat, de respecter les engagements de votre ministère et d'organiser dans les meilleurs délais une table ronde avec les partenaires concernés (MEEDDM, ministère de l'Intérieur, ADF et organisations syndicales)

Le décret sur la retraite

Ce décret est aujourd'hui totalement inconnu puisqu'aucun projet ne nous a été communiqué. Pour les OPA, ce décret doit être connu en même temps que celui de l'intégration car il est un des éléments déterminant pour le choix d'option pour le statut de fonctionnaire territorial.

La situation des OPA dans les services du MEEDDM

Le 26 novembre 2009, dans le cadre d'un préavis de grève des OPA, nous avons interpellé votre cabinet sur la situation des OPA qui restent dans les services du MEEDDM. Nous avons besoin d'avoir une perspective d'avenir en termes de missions, de métiers et de statut.

M. Thomas DEGOS, votre directeur adjoint de votre cabinet a pris un relevé de conclusions dans lequel il chargeait la DRH de mener une réflexion sur l'avenir des OPA au sein du Ministère.

Non seulement aucune réunion ne s'est tenue mais les seules indications qui nous sont transmises sont plutôt des incitations à se débarrasser au plus vite des OPA :

- Dans les bases aériennes en les mettant à disposition du ministère de la défense,
- Dans les services de navigation avec un transfert à l'opérateur public VNF,
- Dans les DIR en refusant toute organisation autour des missions et de métiers des OPA,
- Dans les DIRM en remettant en cause les missions des OPA.

Le décret statutaire de 1965

Autre mesure qui montre la détermination du Ministère à se débarrasser au plus vite des OPA est l'empressement à vouloir « toiletter » le décret statutaire. L'objectif principal est d'insérer la mise à disposition de droit commun pour pouvoir transférer les OPA des bases aériennes au ministère de la Défense et ceux des Services navigations à l'opérateur public VNF.

Nous ne pouvons pas accepter de telles mesures qui ont pour conséquence la fin des recrutements et du « corps » des OPA. Nous revendiquons un véritable décret statutaire gage d'avenir autour de nos missions et de nos métiers.

Nous vous avons fait part de notre position dans un courrier que nous vous avons adressé le 8 juillet 2010. A ce jour, nous n'avons aucune réponse de votre part, ni de votre cabinet, ni de la DRH. Toute décision prise arbitrairement sans prise en compte de nos observations sur un sujet aussi important que le statut serait considéré comme une véritable provocation.

Les mesures catégorielles

La dernière provocation envers les OPA concerne les revalorisations salariales des premiers niveaux de grades. Nous dénonçons une supercherie avec une revalorisation quasi nulle qui va être rapidement annihilée par le gel des salaires de la fonction publique. Le salaire minimum va rapidement rejoindre les deux voire les trois premiers niveaux de classification ce qui est inconcevable pour des emplois qualifiés et hautement qualifiés.

Ecartés des mesures catégorielles depuis la loi du 13 août 2004 sous prétexte de la promulgation de la loi sur les parcs, les OPA exigent l'application des engagements de votre ministère en ce qui concerne la revalorisation de la prime de rendement et de l'extension de la prime d'ancienneté (intégration de la prime d'expérience).

Monsieur le Ministre d'Etat, les OPA sont exaspérés et se sentent totalement abandonnés par leur ministre et le ministère.

Ils exigent que vous respectiez vos engagements avec

- **Le respect du droit des OPA MADSLD ou mutés dans les services de l'Etat**
- **La tenue de la table ronde avec tous les partenaires pour travailler sur des décrets d'application de la loi qui assurent un avenir et des déroulements de carrière attractifs à tous les OPA**
- **Un décret statutaire gage d'avenir et de recrutements**
- **De réelles mesures catégorielles**

Monsieur le Ministre d'Etat les OPA sont l'attente de mesures rapides et concrètes. Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre haute considération.

Intervention d'André MANDARD – Président du CCAS

Monsieur le Ministre d'Etat,

Mesdames, Messieurs

Le climat délétère induit de la RGPP, mais aussi des réorganisations ministérielles et de l'Etat s'est largement diffusé dans tous les services du Ministère. Il se trouve inévitablement accentué par l'attaque sans précédent sur les retraites. Les nouveaux dé-remboursements annoncés d'une grande partie des médicaments par la Sécurité Sociale entraînent une forte augmentation des mutuelles qui va encore peser sur les ménages.

Les agents du MEEDDM, parmi les plus mal payés de la fonction publique doivent faire face à la crise économique et aux conséquences financières liées notamment aux transports et/ou à la restructuration engendrées par les nouvelles réorganisations de services.

Depuis janvier 2010, **14 suicides** sont à déplorer dans les services du MEEDDM. Ce triste bilan ne fait que confirmer l'état très dégradé dans lequel vivent les agents du ministère depuis plusieurs années.

C'est dans ce contexte et sans la moindre concertation que les organisations syndicales, le Comité Central d'Action Sociale et les assistantes de **service social** ont découvert malgré des interventions massives, que leur sort a été scellé par les secrétaires généraux du MEEDDM et du MAAP. Quelles garanties d'avenir pour les ASS concernées et pour le suivi social de proximité des personnels ?

Cette situation est intolérable.

De nouveaux CLAS sont à mettre en place dans 22 DREAL, 4 DIRM et 3 Directions Régionales de l'Ile de France. Les CLAS sont à consolider ou à mettre en place dans les DDT et DDTM après les élections du 19 octobre et l'activation des CTP dans les services. Une fois encore, nous vous demandons Monsieur le Ministre d'Etat d'intervenir pour que ces instances reconnues d'utilité publique par les agents et l'ensemble des administrations du Ministère, soient pérennisées dans les services déconcentrés du MEEDDM, mais aussi dans les directions interministérielles. Ces organismes uniques qui tissent le lien social doivent être mis à disposition de tous les agents d'une même communauté.

Les commissions régionales de concertation d'action sociale instituées par la circulaire du 6 juillet 2010 doivent se mettre en place rapidement. Les services sont toujours dans l'attente de l'instruction donnant le « feu vert » pour leurs créations.

Le document pluriannuel d'action sociale adossé à la commission régionale est un outil qui doit permettre, si tous les acteurs concernés jouent leurs rôles, un dialogue de gestion et un dialogue social quasiment inexistant tant au niveau local qu'au niveau régional. Mais là aussi Monsieur le Ministre, ce que l'administration centrale aura mis en place avec les organisations syndicales ne sera efficient que si les responsables de service respectent les instructions, circulaires et autres arrêtés édictés dans ce cadre.

Concernant le patrimoine social du MEEDDM, je ne vais pas reprendre ce qu'on dit les camarades Francis Combrouze et Gérard Costil. L'heure est grave. J'attends maintenant que les organisations syndicales soient associées aux discussions menées par le MEEDDM et France Domaines et la mise en place immédiate « d'une exception sociale » afin que l'ensemble du patrimoine social soit sauvegardé.

De nombreux dossiers sont à développer dans le cadre du CCAS. Des prestations sont à améliorer ou à créer. Ceci n'est possible qu'avec une enveloppe budgétaire nettement supérieure à celle que l'on connaît aujourd'hui. D'ailleurs, la CGT rappelle sa revendication première : **un budget action sociale à hauteur de 3% minimum de la masse salariale et des pensions.**

L'affichage de 16,5 M d'euros sur le PLF 2011 représente une enveloppe quasiment identique aux PLF des 2 dernières années. Comme les années précédentes, plusieurs millions d'euros ne sont pas inscrits en loi de finances mais seraient pris en compte par le programme 217 avec tous les risques encourus quand on sait que les crédits de fonctionnement subissent de sérieuses coupes sombres. Aujourd'hui, de nombreux CLAS sont dans l'incapacité de mener des actions programmées ou de payer des prestataires à cause de crédits (complément de PBI et PBM) non délégués dans les services. Début octobre, l'urgence est déjà dépassée. **La CGT demande la sanctuarisation des crédits d'action sociale.** Pas de gels et pas de diminution conformément aux engagements pris en votre nom par votre directeur adjoint de cabinet.

La CGT prend acte avec satisfaction du lancement des travaux, avec l'aval de Mme Eyssartier, sur la mise en place d'un prêt pour les parents dont les enfants dé-cohabitent pour faire des études.

Le logement est un poste qui pèse très lourd dans le budget des agents du MEEDDM.

Alors que d'autres ministères ont mis en place récemment des aides ou prêts pour améliorer l'habitat ou accéder à un logement, le nôtre reste sourd à toute création de prestations pourtant indispensables à l'amélioration des conditions de vie qu'un grand ministère d'Etat « unique au monde » selon vos propos, se doit d'honorer.

Monsieur le Ministre, nous attendons que vous preniez des décisions conformes aux attentes des agents de votre ministère et à leurs représentants.

Intervention sur la réduction d'ancienneté au titre de 2009

La CGT rappelle son opposition à la politique de GRH mise en place au sein de notre ministère. Cette politique tend à individualiser la gestion des agents, à les isoler voire les opposer. Nous sommes loin de la volonté de développer de la compétence collective dans ces conditions. Les processus de travail conduisent les agents à œuvrer en équipe projet, nous ne sommes pas certains que ce mode de management y réponde.

Aujourd'hui l'entretien professionnel ne correspond pas, à notre sens à l'évaluation du travail effectué en prenant en compte le contexte et les moyens alloués, mais surtout vis à vis de la satisfaction de nos missions, de l'utilité sociale.

Ce dossier relatif aux bonifications nous interroge sur plusieurs points :

- la campagne d'entretien professionnel devait être terminée au 30/06 Est-ce bien la situation dans laquelle nous sommes ?

- A-t-il été tenu compte du contexte dans lequel se trouve aujourd'hui les services ? Les agents ?
- Qui définit les critères ? S'est-on assuré de leur pertinence ?
- Y a-t-il harmonisation d'une région à l'autre ?
- Quel recours pour les agents ?
- Existe-t-il un lien avec la PFR ?

La prochaine campagne d'entretien professionnel est envisagée sur quel support ? Celui de 2008 ? Quel calendrier ? Quelle concertation ?

Nous dénonçons le manque de lisibilité de transparence. Nous rappelons notre demande, mainte fois réitérée, d'avoir une vision globale de la politique de GRH du ministère. Promesse formulée par la DRH, mais jusqu'à présent non concrétisée.

Merci d'apporter un éclairage sur tous ces points. L'ensemble des agents attendent des réponses. Ils sont las du silence qui leur est opposé.

Déclaration sur la fusion LCPC-INRETS

Mesdames, Messieurs,

La projet de fusion entre le LCPC et l'INRETS va donner naissance à l'IFSTAR alors que la réorganisation du LCPC n'est pas encore achevée et n'a donc pas pu apporter toute l'efficacité escomptée. Ce projet de fusion a été imposé par le ministère et sera aussi mis en oeuvre sans que les principales revendications des organisations syndicales soient prises en compte.

Certes, quelques éléments de moindre importance ont été intégrés au projet, lors des nombreuses réunions de pseudo concertation, mais pour l'essentiel, c'est-à-dire sur la représentativité des agents au conseil d'administration (CA) et au conseil scientifique (CS), et sur le lien avec le réseau des laboratoires, il n'y a rien de concret.

Sur le premier point, la représentation du personnel de 4 sièges sur les 22 du conseil d'administration et de 6 sièges sur les 21 du conseil scientifique nous paraît très insuffisante. Les arguments de l'administration pour légitimer ce choix est d'invoquer la norme. De quel norme s'agit-il ? Quand bien même, il existerait une valeur moyenne, rien n'interdit d'aller au-delà et de prendre une valeur haute. Il n'est pas interdit d'innover, cela est même plutôt conseillé dans un organisme de recherche. Cette revendication n'est pas une revendication de forme, mais bien le souci d'une meilleure démocratie au sein de l'établissement. Elle permettrait une représentation plus pluraliste des agents, en tenant compte des différences qui existent aujourd'hui au sein des 2 établissements. C'est pourquoi, nous soumettons deux amendements au CTPM portant à augmenter le nombre des représentants des personnels au sein du CA et du CS, en les faisant passer de 4 à 6 minimum (8 serait préférable) pour le CA et de 6 à 8 minimum (10 serait préférable) pour le CS.

En outre, nous nous opposons vivement à la mise en place des CA et CS sans représentants jusqu'à l'élection des membres, devant intervenir au plus tard début juin 2011. Nous nous y opposons d'autant plus que ces 6 premiers mois seront essentiels dans la mise en oeuvre de l'IFSTAR. Nous revendiquons que pour le moins, les dispositions transitoires de l'article 19 soient amendées, afin que les actuels représentants des deux établissements parents siègent avec voix délibératives au CA et au CS durant cette transition. A défaut, la CGT prendra toutes ses responsabilités et n'exclut pas le dépôt d'un recours. Certes, les recours n'impressionnent pas madame la préfiguratrice, mais devons-nous lui rappeler ceux qu'elle a connus avec les personnels non titulaires, lorsqu'elle était DRH du ministère ? Devons nous rappeler également l'invalidation récente des élections au LCPC ?

Sur le point concernant la rupture amorcée depuis plusieurs années entre le réseau des laboratoires au sein des CETE et le LCPC, le projet IFSTAR n'améliore pas les choses. Nous avons bien compris la finalité en droite ligne de la RGPP qui est d'abandonner les missions des laboratoires. Le fait de décapiter le réseau des LPC impulse une réduction de moyens et d'effectifs dans les laboratoires. C'est l'éternelle réponse aux déficits publics prônée par les gouvernements successifs depuis plusieurs décennies. Nous dénonçons que la préfiguratrice du projet, appuyée par la Direction de la Recherche et de l'Innovation, ait saisi l'opportunité de la mise en oeuvre de l'IFSTAR pour asphyxier le réseau des laboratoires. C'est pourquoi, nous vous proposons d'insérer un troisième amendement à l'article 3 dans un point 4 en décalant la numérotation qui suit, rédigé comme suit : "recourir au réseau des laboratoires du ministère, comme appui opérationnel et de développement". Cette insertion permettrait également de légitimer l'existence du comité inter-LPC, instance de pilotage de l'ensemble du dispositif, car le projet de convention, n'est qu'un projet dont l'évolution avant contractualisation pourrait remettre en cause les bonnes intentions d'aujourd'hui.

En dehors de ces deux aspects qui nous paraissent fondamentaux, le projet dans son ensemble répond à une diminution de moyens et préfigure l'organisation du Réseau Scientifique et Technique.

Effectivement, cette fusion est impulsée sur la base d'une réduction d'effectifs. Dans un premier temps, ce sont les effectifs supports qui seront impactés. Certes, en 2011 les effectifs seront stables, mais pour 2012, le chiffre de -10 à -11 ETP est annoncé. Nous craignons que ce chiffre soit plus important compte tenu de la politique menée actuellement. Par suite, l'objectif est de diminuer les effectifs que l'on peut qualifier de techniques, avec dans un premier temps la chasse aux doublons. Que des doublons puissent exister, nous en sommes convaincus dans la mesure où il s'agissait jusqu'à présent d'équipes des deux établissements qui travaillaient en étroite collaboration. Quand bien même des doublons existeraient, ne serait-il pas judicieux de redéployer les effectifs sur des nouveaux champs, de nouvelles activités en adéquation avec la volonté du ministère d'investir les champs de l'écologie et du développement durable ?

Quant à l'organisation du RST dans lequel la fusion LCPC INRETS se met en oeuvre, nous pensons qu'elle se fonde sur le principe de la loi de l'offre et de la demande, bref sur celle du marché. D'un côté, l'offre des différents établissements composant le RST, établissements en compétition les uns avec les autres, et de l'autre côté une demande au niveau national, européen voire international, de recherche, d'innovation, de normalisation ... Ce modèle conduit inexorablement vers des fusions, des absorptions et même des suppressions d'EP. Au final, il ne devrait rester que 3 ou 4 grosses structures. C'est ce qui se passe par exemple en matière de distribution de l'eau ou encore avec la téléphonie (3 pseudo opérateurs concurrent régulièrement en infraction), etc.

Enfin, cette fusion pose aussi une question importante, celle du devenir du statut des agents. Les deux établissements parents, ont des agents dont les statuts sont très différents. Demain, au sein de l'IFSTAR, pourraient coexister sur une même mission deux agents avec un statut et une rémunération totalement différents. Dans tous les cas, avant d'imposer un changement, nous exigeons une étude sur l'existant et les impacts des solutions envisageables. Sur ce sujet notre position est claire : l'alignement et la convergence des statuts ne peuvent conduire à des pertes de rémunération et à un amoindrissement des conditions de travail.

Sur ce dernier point, comme sur la mise en oeuvre, les personnels réclament la plus haute transparence, et de vraies négociations, qui ne pourraient être des convocations à des réunions de travail au sein desquelles rien n'est discutable. De vrais efforts d'information sont également à produire, dans un contexte très flou et très angoissant pour les agents. Il en va de leur bien-être et de l'avenir de ce nouvel institut.

Enfin, le regroupement sur le plateau de Saclais de grandes écoles, dont l'ENPC tel qu'annoncé dans le journal les échos, vient percuter un projet de regroupement à Marne La Vallée, dont l'objet était notamment de réunir sur un même site le LCPC et l'ENPC. Dans ces conditions, nous nous interrogeons sur la cohérence du projet scientifique porté par le ministère. Deviendrait-il subitement moins louable ? En outre, compte tenu du futur vide engendré par ce départ, nous escomptons que le ministère revoie sa copie quant à la délocalisation du SETRA, ce qui recréerait le portage scientifique du projet de regroupement sur Marne La Vallée.



UNION DES SYNDICATS DES SERVICES D'ETUDES ET DE RECHERCHE

Fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement
263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 85/82 86 – Fax : 01 48 51 62 50
E-mail : ussere@cgt.fr

Visitez notre site internet : <http://www.equipement.cgt.fr>

Adresse aux agents des CETE et Laboratoires octobre 2010

Les Centres d'études techniques de l'Équipement (CETE), créés pour répondre à l'émergence d'un réseau routier national, sont la preuve que l'État est capable de s'affranchir des règles et carcans administratifs pour répondre efficacement à un besoin de société. Dès lors l'argument de l'Administration de changer le statut des CETE, au motif que celui-ci ne serait plus adapté, n'est pas essentiel pour l'avenir de ceux-ci !

➔ **Quand l'État veut accomplir des missions, il sait s'en donner les moyens !**

Le débat sur l'avenir et le rôle des CETE est actuellement conditionné par la remise en cause de la réduction du rôle de l'État et de la diminution drastique de ses effectifs, au bénéfice de la satisfaction des services rendus à toute la Nation. L'État doit s'affranchir de la politique ultra-libérale actuelle de réduction drastique de l'intervention de la puissance publique et renforcer les liens avec les collectivités pour répondre aux exigences de service public. L'État ne peut se contenter de formules incantatoires, alors que les domaines des risques, du développement durable, de l'écologie, etc. nécessitent des engagements et des moyens. Ainsi, avant de réfléchir au changement de statut des CETE, il est particulièrement urgent de redéfinir leurs missions pour que les CETE vivent, car sans mission pas besoin de service.

➔ **Un changement de statut, quel qu'il soit, ne peut remplacer une volonté politique d'assumer des missions pour toute la nation ! Dans ces conditions, pourquoi la CGT choisirait-elle un scénario plutôt qu'un autre ?**

Les CETE n'étant pas une priorité pour notre Ministre, leur gestion est délaissée. Combien de compétences perdues en l'espace de 10 ans ? Combien de matériels hors service ? Combien de segments d'offre aux collectivités occupés par des bureaux d'études privés n'ayant aucune mission de veille et de conseil pérenne ? Combien d'agents partis vers d'autres services tout aussi ravagés ? Cette situation doit impérativement changer. Il est urgent de stopper l'hémorragie.

➔ **L'absence de volonté politique, à laquelle nous assistons, n'est pas un oubli ni une erreur !**

Il est urgent d'obliger l'Administration à réagir, de lui faire rouvrir les dossiers, de faire participer les agents, de tirer les sonnettes d'alarme auprès des collectivités, des élus et des usagers.

L'Administration pensait avoir clos le sujet en décrétant que le statut des CETE serait celui de Services Déconcentrés rattachés aux DREAL, alors que rien ne justifiait une telle décision !

➔ **La CGT a réclamé la réouverture des discussions sur la base de ses revendications concernant les missions et le rôle des CETE :**

- **la mise en œuvre des politiques publiques pour répondre aux besoins de toute la nation,**
- **l'accès pour tous au réseau des CETE et notamment un réel partage avec les collectivités hors champs concurrentiel,**
- **la pérennisation des compétences assurant la cohésion du territoire national et le fonctionnement en réseau.**

Nos convictions nous poussent à étudier toute possibilité assurant la meilleure pérennité des CETE en répondant au mieux à nos exigences en terme de missions, de maintien des compétences et de garantie des statuts des agents. Cependant nous refusons de servir d'alibi à la DRI dans ce débat sur l'avenir des CETE. La Direction de la recherche et de l'innovation (DRI) n'a pas joué son rôle d'animateur du RST et des CETE, ni celui de force de proposition dans les relations avec les collectivités locales. Le laisser-aller et le chacun pour soi des directeurs de CETE ont laissé place à un paysage chaotique.

Il est urgent que l'Administration prenne position de manière argumentée pour établir les missions des CETE. Depuis 4 ans, la CGT a rencontré sénateurs, élus, représentants territoriaux, attend de l'Administration des résultats, car le besoin de services techniques existe ! Il est enfin temps que l'État prenne ses responsabilités et envisage durablement les liens entre CETE et Collectivités. Ainsi, l'administration doit faire des propositions cohérentes et constructives pour éliminer les points de blocage politiques et administratifs.

Avec le soutien des agents qui ont signé la pétition pour le maintien des CETE, la CGT a fait reculer l'Administration en refusant un projet arbitraire instaurant les CETE en Services Déconcentrés adossés aux DREAL. Grâce à votre soutien, le débat a été relancé.

➔ Tout en luttant pour un changement de politique, la CGT prend et prendra ses responsabilités, afin de préserver nos services et résister à leur destruction par l'Administration. La CGT n'acceptera jamais un statut qui ne garantisse pas, avant tout, les missions et les compétences qui légitiment l'existence des CETE.

L'échelon de discussion et de décision n'est pas celui de la DRI, encore moins les directions des CETE. Les négociations doivent se faire à l'échelon politique, c'est le sens de nos interpellations du ministre les 12 juillet et 27 septembre 2010. Tout autre débat n'a pas lieu d'être pour le moment.



COMPTE-RENDU CGT DU COMITÉ NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT (CNDDGE)

Séance du 29 septembre 2010

1. Approbation du règlement intérieur :

Un seul point restait en suspens : la mise en place ou nom d'un ou plusieurs vice-présidents. La CGT n'y était pas favorable. Le règlement intérieur est adopté sans mise en place vice-présidence à l'unanimité moins trois abstentions.

2. Loi de Finance 2011 – Budget MEEDDEM

Présentation d'un satisfecit par la Secrétaire d'Etat à l'écologie : « *les financements du Grenelle sont absolument sanctuarisés, nous avons tous nos moyens* » !! La CGT n'a pas la même lecture, loin de là, de l'examen du projet de loi rendu public le matin même.

3. Rapport du gouvernement au Parlement sur la mise en œuvre du Grenelle (art.1 loi Grenelle 1)

↳ **Sur le statut de ce rapport :**

La CGT, suivie par une large majorité, a tenu à faire préciser clairement ce statut. La loi prévoit un rapport du gouvernement, pas du CNDDGE, il ne peut, en aucun cas, se prévaloir d'une caution de l'instance et de ses membres. Précision convenue par la présidence tout en sollicitant contributions d'amélioration des membres du CNDDGE ! Pour la CGT, les membres du CNDDGE n'ont pas à écrire le rapport du gouvernement.

↳ **Sur l'appréciation CGT de ce rapport :**

- Il est déséquilibré, se voulant un satisfecit et s'exonérant des écarts entre les objectifs de réduction des GES et le résultat des politiques conduites. La situation est de ce point de vue criante en transport, au point que l'Autorité Environnementale attire l'attention sur l'impossibilité, en l'état des choix, d'atteindre les objectifs.
- De nombreux passages de ce rapport sont très contestables, des affirmations y sont mensongères (comme par exemple les droits nouveaux pour les salariés et l'extension des prérogatives CHSCT et CE qui seraient inscrits dans l'agenda social),
- Le rôle et la place des acteurs sociaux y sont totalement absents dans le droit fil des choix du gouvernement d'évacuer dans la mise en œuvre tous les engagements à connotations sociales bien que déjà insuffisants dans le texte de négociation,
- Enfin, une « perle » qui en dit long : la mention portée au chapitre « Grenelle 3 - loi de finance 2010/2011 », en attente du projet présenté en Conseil des Ministres ce même jour : « *à présenter sous la forme la plus positive possible, tout en restant exact* » !! Tout est dit, ici, sur le sens, l'esprit et les intentions de ce rapport, élément de langage communicatif.

4. Consommation durable – expérimentation en matière d'affichage

Lancement d'une expérimentation d'affichage des impacts environnementaux des produits à l'attention des consommateurs. Cette démarche intéressante, se déroulerait courant 2011 sur la base du volontariat d'entreprises, en recourant aux résultats des analyses du cycle de vie des produits.

la CGT demande un suivi par un groupe dédié (participation Indecosa CGT), fait remarquer qu'il est essentiel de tenir compte des référentiels en cours avec le groupe de travail AFNOR/ADEME. Elle souligne trois limites au projet : le volontariat qui conduira à n'expérimenter qu'avec de bons élèves, le contrôle par la Commission européenne (voir le blocage) de tout système pouvant fausser la concurrence ou entraver la libre circulation des produits, la coupure avec la communication sur la dimension sociale, dont la RSE,...

5. Biodiversité – trame verte/trame bleue, agence nature – stratégie nationale :

Comité trame verte et bleue : la CGT demande l'élargissement du nombre des OS prévu au projet de décret (1 seule), totalement disproportionné au regard des représentants d'entreprises et associations d'employeurs, alors même que le Comité de révision de la stratégie nationale de la Biodiversité (SNB), qui vient d'être installé, comporte bien les 5 OS en respectant les collèges du Grenelle. La modification du projet de décret semble acquise.

Agence de la Nature : Mme la Secrétaire d'Etat à l'écologie annonce l'abandon du projet de fusion d'une série d'établissements publics (Conservatoire Littoral, Agence aires marine protégées, 9 Parcs Nationaux, Office National Chasse Faune Sauvage...). Le rapport Badré, demandé à ce sujet dans le cadre RGPP, ne sera pas cosigné par l'inspection des finances en raison du refus de retenir la piste d'une fusion. L'idée serait de constituer une « holding » chargée de mutualiser les tâches de communication, d'expertise, de logistiques... Le Directeur de Cabinet du Ministre d'Etat évoque, lui et par la suite, la piste d'une proposition de loi parlementaire sur cette holding tout en affirmant qu'il n'y aura pas de projet de loi.

La CGT rappelle la lettre commune, ONG et fédérations syndicales du printemps dernier à l'adresse du ministre, refusant la logique RGPP/réduction de moyens par fusion des établissements au motif de l'Agence Nature. Elle prend acte, avec intérêt, de cette annonce d'abandon, à confirmer par écrit, le rapport étant une chose la décision gouvernementale une autre.

La question des moyens supplémentaires (en crédits et effectifs) reste posée, en particulier dans l'hypothèse « holding », tant pour les espaces protégés particuliers, que pour la biodiversité ordinaire. La piste d'une proposition de loi, téléguidée, demeure inquiétante.

6. RIO + 20

- Mise en place d'un groupe de travail du CNDDGE.
- La CGT demande à ce que les associations de lutte contre la pauvreté y soient associées : accord du CNDDGE.

7. Schéma National d'Infrastructures de Transports (SNIT)

La CGT a rappelé l'appréciation qu'elle porte sur l'avant-projet du gouvernement, tout en précisant qu'elle s'inscrit dans une logique où ce projet doit et peut évoluer à la faveur du débat public et des consultations de terrain. En conséquence, le CNDDGE serait mal venu d'émettre un avis à ce stade. En revanche, son rôle légitime un avis sur la version consolidée avant le débat parlementaire.

Le Cabinet du Ministre annonce que les remarques des acteurs du Grenelle seraient incorporées dans la version consolidée.

Partant de là, la CGT demande une réunion spécifique du CNDD-GE (possible à demande des 2/3 des membres) sur le SNIT après le débat public et en inscrivant également à l'ordre du jour le transport de marchandises et la révision nécessaire du plan SNCF. Ce deuxième point étant lié et justifié par l'écart entre les objectifs de report modal et la réalité, constat également pointé par l'Autorité Environnementale qui questionne sur la volonté politique.

Décision du CNDDGE :

- Réunion spécifique SNIT avant débat parlementaire ;
- Convocation d'un groupe de travail sur Fret SNCF dans les jours qui viennent, le CNDDGE vient donc de se saisir du sujet.

8. Informations du Ministre :

- Revient sur budget 2011 : *tout baigne !!*
- Revient sur mise en œuvre Grenelle et objectif Kyoto ... *situation idyllique* :
 - « la France est en avance de 15% sur tous les indicateurs. Elle est en tête dans le monde sur 80% des critères de l'analyse de référence faite par l'Etat canadien,
 - Somme à l'heure de la trajectoire du Grenelle sur tous les indicateurs y compris rapport modal ! »
- Préoccupé, en revanche, sur le lancement, dans le cadre d'une convention mondiale biodiversité, d'un centre de recensement de la ressource des espèces. La France « défend l'idée mais c'est très difficile ». point positif : « avons une voix unique de l'Afrique », mais l'Europe est « très légère » et « n'aide pas ».
- Conférence de Cancun (suite Copenhague), l'ONU demande un coordonateur français, la France propose Brice Lalonde.
- **Bilan du Grenelle** :
 - Mise en place du dispositif pour l'élaborer sous configuration de départ du processus en 2007. D'ici à décembre, les 4 groupes de travail, sur convocation de leur président, seront réunis sur une journée, avec mission d'examiner la trajectoire des actes en comparaison des engagements.
- Lancement d'une initiative France/Kenya sur les énergies renouvelables pour l'Afrique.